



PV indisponibilité certificat immatriculation

Par **ipso**, le **18/04/2016** à **09:59**

bonjour, suite à un dossier de surendettement il y a plus de 20 ans et qui est soldé, un huissier ressort un dossier pour un véhicule acheté en 1989 et vendu. il m'adresse un PV en objet et a bloqué mes 2 véhicules actuels récents acheté à crédit (que je paie) mais cartes grises à mon nom. Après de l'organisme d'origine CREDIPAR qui a fait partie du surendettement, j'ai contesté la somme demandée par CREDIPAR qui a délégué une Sté de recouvrement HOIST KREDIT avec lequel je me débats depuis 2009: cet organisme me faisait des menaces, du chantage et modifiait sans cesse les sommes. J'ai fini par leur payer 1200 € ce qui correspondait à CREDIPAR. Mais depuis acharnement sur moi avec des huissiers de toute la France, à qui j'ai répondu et qui ont abandonné, voici un nouveau de l'isère qui vient de me signifier cet acte de PV et qui me demande + de 5 fois les sommes. Je vais contester bien sûr mais peut il saisir mes 2 véhicules actuels que je finance par crédit dont mon assurance est caution ? et qui n'ont rien à voir avec le véhicule de 1989 ! merci de votre réponse. Ipso Isère

Par **amajuris**, le **18/04/2016** à **10:19**

bonjour,
avez-vous vérifié que vos 2 deux véhicules étaient effectivement gagés ?
Salutations

Par **ipso**, le **18/04/2016** à **10:35**

Merci pour votre prompte réponse. Non je n'ai pas vérifié si mes véhicules étaient gagés car les cartes grises sont à mon nom et mon épouse où il est noté que nous sommes propriétaires !! Cdt. Ipso

Désolé mais j'avais effectivement vérifié en début d'année mais le créancier actuel ne gage pas les véhicules apparemment car notre assurance cautionne l'emprunt.